

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 décembre 2017

DCM N° 17-12-21-17

Objet : Cession de la maison sise 13 rue des Mésoyers à Metz.

Rapporteur: M. KRAUSENER

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'une maison sise 13 rue des Mésoyers à Metz, cadastrée sous :

BAN DE METZ – DEVANT LES PONTS
Section DB parcelle n°59

Cette maison d'habitation d'environ 184 m², comprenant deux logements (F3 et F7 en duplex), un jardin et un garage, était mise en location par la Ville de Metz jusqu'à fin 2016. Depuis, les deux logements sont vacants.

Les services de France Domaine ont évalué à 200 000 euros la valeur vénale de ce bien, qui a été mis en vente par l'agence immobilière ORPI Accueil 57 Immobilier au prix net vendeur de 219 905,21 euros. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 12 094,79 euros à la charge de l'acquéreur, soit un total de 232 000 euros frais d'agence inclus.

A l'issue des visites, l'offre la plus élevée émane de la SARL LP TECH, dont le siège social se situe 2 rue Basse 57590 PUZIEUX, représentée par M. Ludovic LEGAYE et M. Christian PIERRON, pour un montant de 227 000 euros frais d'agence inclus, soit 215 165,88 euros net vendeur.

L'acquisition sera portée par la SCI LP TECH IMMO, récemment constituée par M. Ludovic LEGAYE et M. Christian PIERRON. L'achat sera effectué en partie par le biais d'un apport personnel et le solde par le recours à un emprunt.

Ce dossier a été examiné par la Commission de cession du patrimoine en sa séance du 22 novembre 2017 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine de la maison sise 13 rue des Mésoyers,

VU la proposition d'achat faite par M. Ludovic LEGAYE et M. Christian PIERRON, co-gérants de la SARL LP TECH, dont le siège social se situe 2 rue Basse 57590 PUZIEUX,

VU la constitution de la SCI LP TECH IMMO représentée par M. Ludovic LEGAYE et M. Christian PIERRON, domiciliée 2 rue Basse 57590 PUZIEUX afin de porter l'acquisition dudit bien,

CONSIDERANT la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,

CONSIDERANT que la maison sise 13 rue des Mésoyers ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

CONSIDERANT l'accord-cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier conclu avec l'agence ORPI Accueil 57 Immobilier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER**, en l'état, à la SCI LP TECH IMMO, domiciliée 2 rue Basse 57950 PUZIEUX et représentée par M. Ludovic LEGAYE et M. Christian PIERRON, ou, avec l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, la maison sise 13 rue des Mésoyers (avec garage et terrain attenant) située sur la parcelle cadastrée sous :
Section DB- Parcelle n°59 (299 m²)
- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 215 165,88 euros net vendeur payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'agence immobilière d'un montant de 11 834,12 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique qui seront perçus par la Ville de Metz et reversés à l'agence ORPI Accueil 57 Immobilier dans le cadre des dispositions prévues à l'accord cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

Gilbert KRAUSENER

| |
|---|
| Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale Commissions : Commission de Cession du Patrimoine Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé |
|---|

| |
|--|
| Séance ouverte à 09h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , |
|--|

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ